

DP 2021_02

Marché SE2016-05 Assurance - Avenants de prolongation de la durée d'exécution du marché (Lots 3 et 4) SMACL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2020_10/10 du 5 octobre 2020 donnant délégation au Président,

Vu le marché SE2016-05 marché global d'assurance passé pour la partie flotte automobile et auto-mission (lot 3) et la protection juridique et la protection fonctionnelle (Lot 4) avec la SMACL qui a pris effet le 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans,

Considérant la sinistralité importante du Syndicat (due en majorité aux incendies sur l'ISDND de Nicole),

Considérant la fermeture de l'ISDND de Nicole au 31/12/2020,

Considérant la volonté politique de céder l'écoparc courant 2021, espace industriel abritant des locataires qui impliquait une couverture importante en matière de risques et de responsabilités,

Considérant ces deux changements majeurs dans le fonctionnement du Syndicat ayant des conséquences directes sur ses garanties et sur la rédaction du marché d'assurance,

Considérant que ces modifications et le recul que le Syndicat aura sur l'année 2021 permettront un meilleur dimensionnement du nouveau marché et une baisse de la sinistralité et donc de meilleures offres,

Compte tenu de ces éléments, le Syndicat a demandé la prolongation d'un an du marché afin d'avoir un recul nécessaire et se baser sur des faits réels pour relancer la nouvelle consultation fin 2021,

Considérant que la SMACL a accepté cette prolongation selon certaines conditions financières,

Considérant que cette augmentation ne remet pas en cause les règles de passation des marchés publics (passé selon procédure adaptée et publiée au BOAMP), la totalité du marché ne dépassant pas le seuil des 209 000 € HT (pour les marchés lancés avant le 1^{er} janvier 2018),

Considérant la vérification et la validation de ces avenants par M. Vincent Pineau, AMO assurance, qui avait assisté le Syndicat lors de la passation de ce marché SE2016-05,

Il convient donc de signer ces avenants pour officialiser cette proposition.

Le Président,

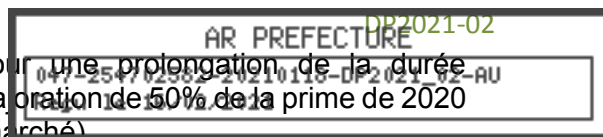
- Article 1 : **A SIGNÉ** avec la SMACL sise 141, avenue Salvador Allende, CS 20000 79031 NIORT Cedex 9 les avenants au marché SE2016-05 Lot 3 et 4 suivants :

- **Lot 3 Flotte automobile et accessoires :**

Avenant n°0005 VAM 001 véhicules à moteurs pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021 avec une majoration de 50% de la prime de 2020 (au vu de la sinistralité enregistrée depuis le début du marché),

Avenant n°0001 VAM 002 véhicules à moteurs pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021 avec une majoration de 50% de la prime de 2020 (au vu de la sinistralité enregistrée depuis le début du marché),

Avenant n°0001 VAM 003 véhicules à moteurs pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021 avec une majoration de 50% de la prime de 2020 (au vu de la sinistralité enregistrée depuis le début du marché),



Avenant n°0001 Auto collaborateur pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021 avec une majoration de 50% de la prime de 2020 (au vu de la sinistralité enregistrée depuis le début du marché),

- **Lot 4 Protection juridique et pénale :**

Avenant n°0001 Juripacte pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021 avec une majoration indiciaire au 1^{er} janvier 2021 (+0,07 %),

Avenant n°0001 Promut Elus et Fonctionnaires pour une prolongation de la durée d'exécution du marché jusqu'au 31/12/2021 avec une majoration indiciaire au 1^{er} janvier 2021 (+0,07 %).

Fait à Damazan, le 18 janvier 2021

Le Président,
Michel MASSET